

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2017

---

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CL79

présenté par

M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, Mme Vichnievsky et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

#### ARTICLE 8

À l'alinéa 20, après le mot :

« exception »,

supprimer les mots :

« des partis et groupements politiques ainsi que ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mettre fin à toutes activités bancaires des partis politiques, qui n'ont pas vocation à se substituer aux établissements bancaires.